

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 70**  
**Hebdos régionaux de Montréal, Laval, Montérégie**

**Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 29 AOÛT PROCHAIN**

**Québec, le 16 août 2016** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron qui est secondé par M<sup>mes</sup> Corinne Gendron et Linda Ghanimé, commissaires, tiendra la première partie de l'audience publique sur le *Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif* par CDPQ Infra inc. à compter du **lundi 29 août 2016 à 19 h.**

Au cours de cette première partie de l'audience publique, la commission siégera à **Montréal** et les citoyens pourront participer en direct par visioconférence au déroulement de l'audience à **Baie-D'Urfé**, à **Brossard** et à **Deux-Montagnes**.

Salle d'audience	Hôtel Bonaventure Salon Westmount 900, rue de la Gauchetière Ouest <b>Montréal</b>
Salles de visioconférence	Hôtel Courtyard Montréal West Island/Baie-D'Urfé Salle Morgan 20000, route Transcanadienne <b>Baie-D'Urfé</b>
	Hôtel Alt Salle Indigo 6500, boulevard de Rome <b>Brossard</b>
	Légion royale canadienne Salle des Vétérans 141, chemin du Grand-Moulin <b>Deux-Montagnes</b>

Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins du public et de la commission.

Durant la première partie de l'audience publique, les séances de la commission seront diffusées en mode audio et vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : **[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)**.

## **UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

### **1. S’informer**

L’audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s’informer sur le projet afin d’en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

### **2. S’exprimer**

À l’occasion de la deuxième partie de l’audience publique, qui débutera le 26 septembre 2016, la commission recueillera l’opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s’exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d’enquête dispose d’un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 28 décembre 2016, au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

### **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque du Boisé, 2727, boulevard Thimens, Montréal ;
- Bibliothèque de Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal ;
- Bibliothèque de Deux-Montagnes, 200, rue Henri-Dunant ;
- Bibliothèque de Dorval, 1401, chemin Bord du Lac ;
- Bibliothèque Georges-Vanier, 2540, rue Workman, Montréal ;
- Bibliothèque Georgette-Lepage, 7855, avenue San Francisco, Brossard ;
- Bibliothèque de Kirkland, 17100, boulevard Hymus ;
- Bibliothèque Mont-Royal, 1967, boulevard Graham ;
- Bibliothèque de Pointe-Claire, 100, avenue Douglas-Shand ;
- Bibliothèque de Roxboro, 110, rue Cartier ;
- Bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue, 40, rue Saint-Pierre ;
- Bibliothèque de Saint-Henri, 4707, rue Notre-Dame Ouest, Montréal ;
- Bibliothèque de Salaberry, 4170, rue de Salaberry, Montréal ;
- Bibliothèque de Verdun, 5955, rue Bannantyne, Montréal ;
- Bibliothèque Yves-Thériault, 670, rue de la Place publique, Laval.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l’adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

### **LE PROJET**

Le projet du réseau électrique métropolitain de transport collectif compterait 67 km de corridors de rails à deux directions et s’appuierait sur la Gare centrale de Montréal comme centre névralgique à partir duquel se déploieraient quatre antennes d’un réseau de métro léger entièrement automatisé, soit les antennes Rive-Sud, Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et Deux-Montagnes. Ce réseau compterait 24 stations, 13 stationnements incitatifs et neuf terminus d’autobus permettant de relier la rive sud, la rive nord, Laval et l’Ouest de l’île de Montréal à la Gare centrale de Montréal.

Le coût de ce projet de transport collectif est estimé à 5,5 milliards \$ et serait mis en service au quatrième trimestre de 2021. Il serait en service 7 jours sur 7, 20 heures par jour et les premières rames seraient mises en service à la fin de l'année 2020. Pour plus de détails, lire la fiche technique.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Lynda Carrier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [reseau-electrique-metropolitain@bape.gouv.qc.ca](mailto:reseau-electrique-metropolitain@bape.gouv.qc.ca).

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif*.

– 30 –

Source : Luc Nolet  
Conseiller en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535  
[reseau-electrique-metropolitain@bape.gouv.qc.ca](mailto:reseau-electrique-metropolitain@bape.gouv.qc.ca)

P.j. : Fiche technique

## **Fiche technique**

### **Antenne Rive-Sud**

- construction d'une station terminale, d'un atelier-dépôt, d'un stationnement incitatif de 3 000 cases et d'un terminus d'autobus dans le quadrant Sud de l'échangeur de l'A-10/A-30 à Brossard en zone agricole ;
- construction d'un pont d'étagement routier enjambant l'A-10 au niveau de la montée Gobeil ;
- construction d'une nouvelle bretelle aérienne pour le passage au-dessus de l'A-30 ;
- construction d'un pont d'étagement au-dessus de la voie ferrée du CN et des boulevards Malo et Leduc ;
- réaménagement des ponts d'étagement existants à l'échangeur Taschereau ;
- démolition du tunnel Chevrier ;
- abandon du stationnement Chevrier ;
- construction de la station du Quartier ;
- construction de la station Panama, d'un stationnement incitatif souterrain de 700 cases et d'un terminus d'autobus ;
- construction de la station Île-des-Sœurs ;
- construction d'un nouveau pont ferroviaire double à l'Île-des-Sœurs pour la traversée du chenal de l'Île-des-Sœurs ;
- construction d'une plate-forme aérienne sur les terrains de la Pointe-Saint-Charles dans l'axe de la rue Marc-Cantin ;
- construction d'une bretelle ferroviaire pour rejoindre l'atelier d'entretien de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à Pointe-Saint-Charles utilisé comme centre d'entretien principal ;
- construction d'un tunnel en tranchée puis dans le roc sous le canal Lachine dans le secteur du Havre sur près de 3 km ;
- construction d'une plate-forme aérienne à la sortie du tunnel au niveau de la rue Ottawa longeant les voies surélevées du CN avant de s'y joindre ;
- réaménagement des voies et des quais 9 à 12 de la Gare centrale ;
- installation de 15 km de rails dans les deux directions ;
- installation de poteaux caténaires et pantographes entre les deux voies ;

### **Antenne Deux-Montagnes**

- conversion de l'atelier d'entretien et du garage de l'AMT à Saint-Eustache ;
- transformation de la ligne de banlieue Deux-Montagnes sur environ 31 km jusqu'à la Gare centrale ;
- reconstruction et réaménagement des douze stations de la ligne de train de banlieue de Deux-Montagnes ;
- construction de deux ponts ferroviaires sur la rivière des Prairies ;
- construction de deux ponts ferroviaires sur la rivière des Mille-Îles ;
- construction d'une station de correspondance avec la ligne Mascouche de l'AMT à proximité du tunnel du Mont-Royal ;
- construction de voies routières étagées ;
- construction de voies ferroviaires étagées ;
- doublement de ponts d'étagement existants ;
- blocage de rues et élimination de 16 passages à niveau ;

### **Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue**

- croisement étagé à la jonction entre l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue et l'antenne Deux-Montagnes ;

- construction de deux voies ferrées sur près de 16 km à partir de l'A13 en empruntant en partie ou en totalité par voie aérienne l'embranchement Doney ;
- doublement du viaduc ferroviaire existant au-dessus de l'A-40 ;
- aménagement de cinq stations à Sainte-Anne-de-Bellevue, Kirkland, Pointe-Claire, Des Sources et A-13 ;
- construction de quatre terminus d'autobus et de quatre stationnements incitatifs aux stations Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Kirkland et A-13 ;
- acquisition totale ou partielle de plusieurs lots ;

#### **Antenne de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau**

- construction d'un aiguillage au sol à partir de l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- construction d'un viaduc aérien longeant l'axe des boulevards Hymus/Henri-Bourassa, Alfred-Nobel à l'est, Avenue Marie-Curie, Frédéric-Banting, Albert-Einstein et Alexander-Flemming ;
- construction de la station aérienne au cœur du Technoparc ;
- perçage d'un tunnel à simple voie sous les pistes de l'aéroport Montréal-Trudeau ;
- aménagement de la Station Aéroport au niveau du stationnement souterrain ;

#### **Répercussions**

- empiètement et modification de l'habitat du poisson (chenal de l'île-des-Sœurs, rivière des Prairies, rivière des Mille-Îles, ruisseau des Prairies et ruisseau Bertrand) ;
- déviation du ruisseau des Prairies ;
- destruction d'habitats aquatiques ;
- perturbation des activités de migration ;
- perturbation des activités de pêche sportive ;
- perte de milieux humides ;
- perte et dommage à la végétation riveraine et aquatique ;
- atteinte à la qualité de l'eau ;
- impacts sur le niveau de la nappe phréatique au moment du perçage de tunnel ;
- perte de superficie agricole ;
- perte d'une partie du bois de Brossard/Bois de la Prairie/Carignan ;
- perte de superficies végétalisées et dommage à la végétation terrestre ;
- impacts potentiels sur les sols et les eaux contaminés ;
- impacts potentiels sur le patrimoine et les vestiges archéologiques ;
- impacts sur les espèces à statut particulier comme la couleuvre brune ;
- perturbation d'activités industrielles ;
- travaux de déblai et de remblai ;
- impact sur le niveau sonore ;
- nuisances pendant les travaux (circulation, bruit, poussières) ;
- acquisitions de terrains et de servitudes ;
- travaux de nuit.